



Aide pour une Complémentaire Santé – ACS

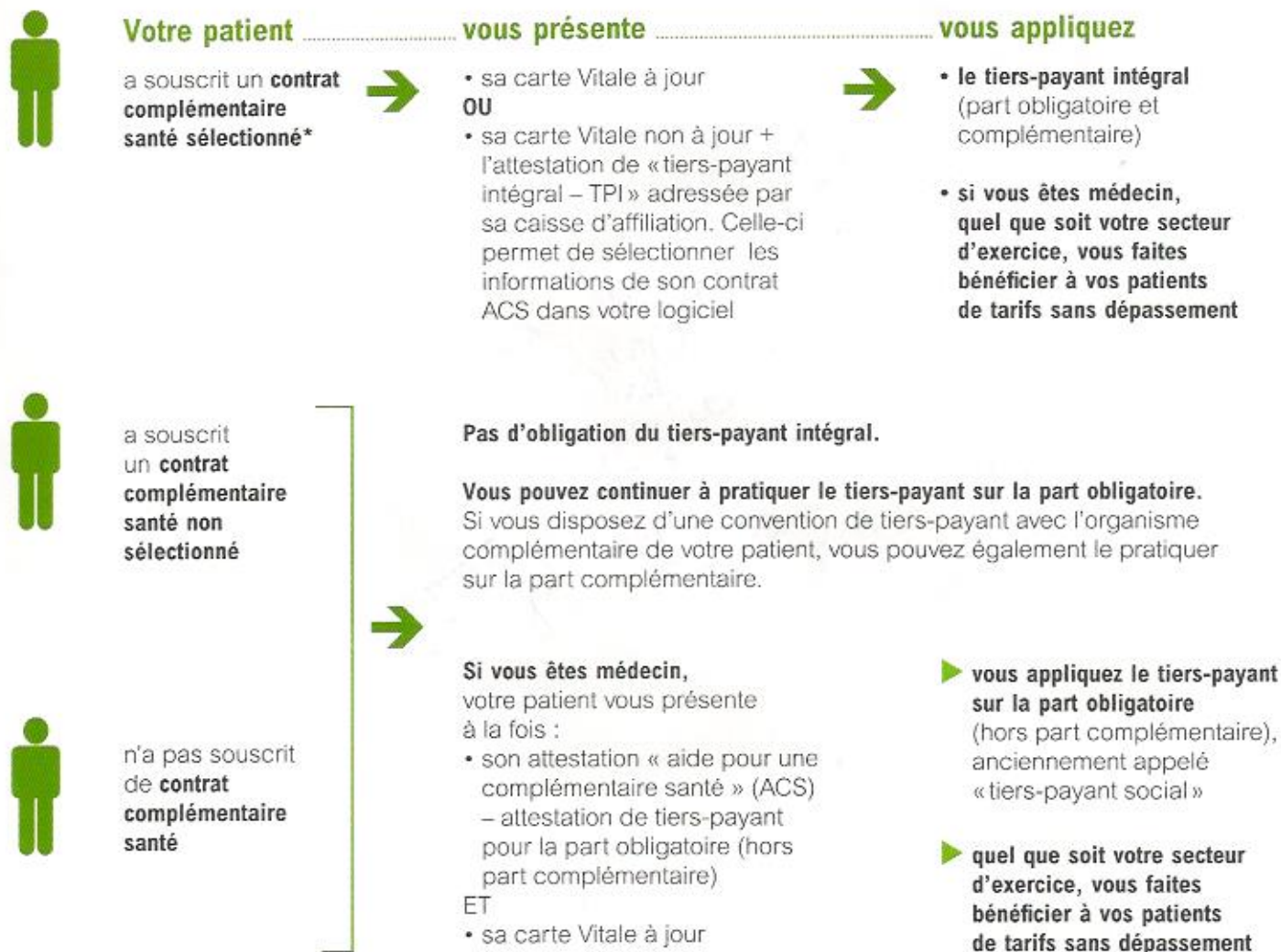
Comment facturer le tiers-payant intégral ?

Qui est concerné ?

Un patient

- qui bénéficie de l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS)
- qui a souscrit un **contrat complémentaire santé sélectionné par le Ministère de la Santé***

Comment appliquer le tiers-payant ?



* Pour votre information : liste disponible sur info-acs.fr et sur ameli.fr